



Droit de Naître

Dangereux rapport Leonetti-Claeys

Une euthanasie qui ne veut dire son nom... mais vers laquelle on va tout droit !

Sommaire

Dangereux rapport Leonetti-Claeys
pages 1, 2 et 3

Lettre adressée au Président Hollande :
« Non à la légalisation du suicide assisté ! »
page 2

Remise de plus de 8 500 pétitions au Président de la République
page 4

Un simple texte de loi pourrait sauver jusqu'à 78% des enfants
page 5

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Loi Veil : l'Assemblée nationale veut plus de victimes !
page 6

Le courrier des amis de Droit de Naître
page 7

L'avortement, cancer de l'Europe
page 8

Comme les trains, il y a des mots qui en cachent d'autres : par exemple, l'expression « sédation terminale », vedette de l'énième rapport sur la fin de vie présenté par les députés Jean Leonetti (UMP) et Alain Claeys (PS) au Président François Hollande, en décembre dernier.

Comme l'a opportunément souligné Mgr Pierre d'Ornellas, responsable du groupe de travail des évêques de France sur la Fin de vie, alors que l'expression « sédation en phase terminale » disait clairement que l'intention de l'acte médical était de soulager les souffrances d'un mourant, « sédation terminale » exprime plutôt la volonté de faire mourir.

L'acte est le même. La sédation va avoir comme effet d'avancer la mort du patient. Mais dans le premier cas, elle n'est tolérée que comme un effet secondaire, non souhaité, des soins palliatifs ; tandis que, dans le deuxième, c'est l'accélération de la mort qui est délibérément poursuivie.

Les deux députés n'utilisent jamais le terme euthanasie, mais admettent que l'administration de sédatifs pour des malades en phase terminale puisse « avoir comme effet d'abrèger la vie ». La loi Leonetti – qui préconisait l'administration de traitements anti-douleur pour des malades en stade terminal – spécifiait bien que ces traitements étaient légitimes même s'ils avaient « pour effet secondaire d'abrèger la vie ». Maintenant d'« effet secondaire » ils sont passés au « but recherché ». Pour Alain Claeys, le nouveau texte devrait permettre de « sortir de l'ambiguïté de la loi de 2005 ».

Mais l'on en sort par la mauvaise porte. Parce que cette « sédation terminale » serait en plus associée impérativement à l'arrêt des traitements qui maintiennent en vie, en particulier l'alimentation et l'hydratation. Or l'on se souvient que ces dernières avaient été hypocritement considérées comme des traitements médicaux et

(suite page 2)

MA PÉTITION ÉNERGIQUE
au Président de la République,
M. François Hollande

Monsieur le Président de la République,

Le Mouvement Français pour le Planning Familial lance une nouvelle campagne de/dénonciation/enquête au près de vos services afin de savoir si vous avez, mais surtout si vous continuez à agir de

vous demandez simplement d'écouter cette majorité de Français qui (1) n'approuve pas que l'argent des Français soit gaspillé pour financer le lobby de l'avortement et qui (2) n'approuve pas non plus que votre gouvernement travaille en partenariat avec ce lobby.

Ce n'est pas dans l'intérêt de votre pays, ce n'est pas dans l'intérêt de vos électeurs, ce n'est pas dans l'intérêt de vos collègues professionnels.

Remise de plus de **8 500** pétitions au Président de la République demandant l'arrêt du financement du *Planning familial*

(page 4)

non comme de simples soins ordinaires par les décisions du Conseil d'Etat concernant le cas de Vincent Lambert.

C'est bien un permis de tuer, même par inanition, qui serait accordé si le rapport était validé par le Parlement. Ou pour le moins un permis pour aider au suicide un patient qui aurait laissé des « directives anticipées » : le rapport Leontti-Claeys souhaite désormais que ces « directives anticipées » soient contraignantes et illimitées

dans le temps, pouvant même être inscrites sur la carte Vitale, afin d'assurer ce nouveau droit « à une sédation profonde et continue », opposable au corps médical.

Bref, la voie vers laquelle la France s'achemine est l'« euthanasie lente », selon la journaliste Jeanne Smits, « par laquelle une personne qui le demande, sans même être forcément mourante, obtient un ensemble d'actes médicaux qui débouchent nécessairement et à brève échéance sur la mort – la

Lettre adressée au Président Hollande :

« Non à la légalisation du suicide assisté ! »

Droit de Naître a remis fin novembre 2014 une lettre avec quelques milliers de pétitions au Président François Hollande. Voici le texte :

Monsieur le Président,

Le nouveau virage de votre Présidence sera crédible aux yeux de la forte majorité de l'opinion française à la condition d'opérer des avancées concrètes dans la protection de la vie de tous les habitants de notre beau pays, où la diversité des générations vit normalement en bonne entente et fait la richesse de notre culture.

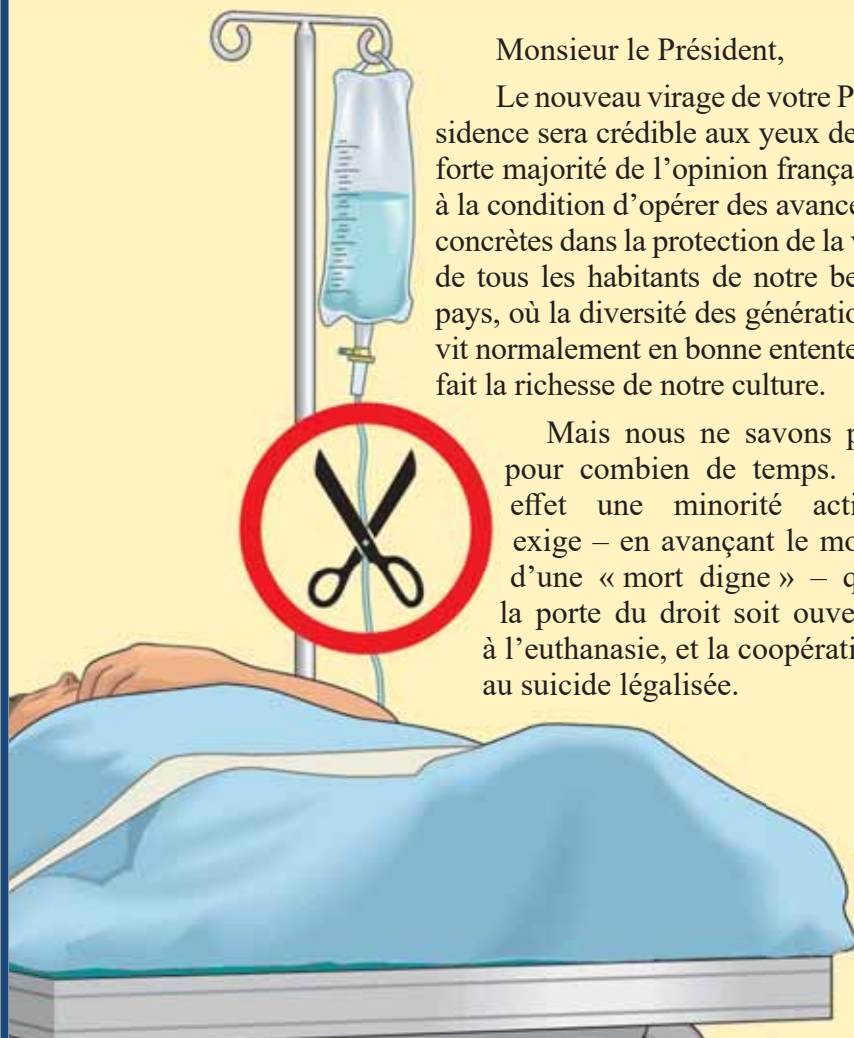
Mais nous ne savons pas pour combien de temps. En effet une minorité active exige – en avançant le motif d'une « mort digne » – que la porte du droit soit ouverte à l'euthanasie, et la coopération au suicide légalisée.

Veillez trouver ci-joint un CD avec les signatures on-line de 4 761 adhérents et sympathisants de *Droit de Naître* dans toute la France qui vous adressent la pétition : « Non à la légalisation du suicide assisté ! ».

Un petit parti membre de votre majorité vous a récemment demandé de présenter un projet de loi pour légaliser l'euthanasie ; il se base pour cela sur les souhaits prétendus d'une majorité de Français.

Mais les Français donnant leur adhésion à la poignée des militants sur lesquels se braquent les projecteurs médiatiques sont archi-minoritaires ; la preuve en est que le financement du lobby de l'euthanasie vient principalement de l'argent public et non de sympathisants dont le nombre est beaucoup trop insuffisant !

Les signataires de la pétition sont scandalisés que votre gouvernement puisse travailler la main dans la main avec un lobby qui pro-



mort programmée ». D'autant plus, explique-t-elle, que ce « "droit à la sédation" s'appliquerait à ceux qui n'entreront en "fin de vie" que du fait de leur exercice du droit de refuser tout traitement, y compris – c'est explicite – le "traitement" que constitueraient l'hydratation et la nourriture ».

En mai 2007, Jeanne Smits avait déjà donné l'alerte : « sur les quelque 140 000 décès enregistrés annuellement aux Pays-Bas, la moitié sont dus désormais à une « in-



fitte de votre faiblesse politique pour faire à votre endroit un chantage indigne.

Monsieur le Président, au lieu de vous hasarder dans une nouvelle révolution de type sociétal, écoutez cette majorité de Français qui refusent que leur argent soit gaspillé, et plus encore qu'un parti minoritaire impose en catimini son agenda mortifère.

Continuer dans cette direction n'est pas dans l'intérêt de la France, et vous le savez. Ce n'est pas non plus dans votre intérêt ni dans celui de votre gouvernement, et vous le savez aussi. Il est en effet impossible que vous soyez satisfait de passer à l'Histoire comme le Président qui aura permis d'euthanasier des cohortes de ses concitoyens.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette pétition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

Modeste FERNANDEZ
Président de *Droit de Naître*

tervention médicale » par le biais d'une « sédation palliative » qui ne donne lieu à aucune déclaration obligatoire ». Or, révélait la journaliste à l'époque, « nombre de médecins qui l'ont pratiquée avouent ouvertement y avoir eu recours en vue de hâter la mort ».

C'est la pente glissante sur laquelle la France s'enfoncerait davantage.

Décidé à poursuivre à tout prix le changement de civilisation souhaité par la gauche, le président de la République a promis, lors de la remise du rapport Leonetti-Claeys, qu'un débat parlementaire – sans vote – sur cette question sensible et polémique serait organisé dès janvier 2015, suivi de « la présentation d'une proposition de loi » et du vote d'un texte, dont la date encore inconnue devrait toutefois intervenir « rapidement ».

Alix Frenais, étudiante en médecine et porte-parole du collectif *Soigner dans la dignité*, a tout à fait raison de réagir à cette dérive programmée en s'exclamant : « Soulager et mettre tout en place pour combattre les souffrances de nos patients, c'est OUI ! Donner la mort c'est NON ! ».

Remise de plus de 8 500 pétitions au Président de la République demandant l'arrêt du financement du *Planning familial*

Voici la lettre d'accompagnement :

Monsieur le Président,

Pour être crédible, le nouveau virage de votre Présidence doit être marqué par des avancées concrètes dans la protection des enfants à naître.

Plus de huit mille cinq cents adhérents et sympathisants de *Droit de Naître* de toute la France vous adressent cette pétition. Le droit à la vie est retiré à 225 000 enfants à naître chaque année, grosso modo

600 par jour ! Du fait d'une banalisation progressive, ce chiffre effarant risque de croître encore.

Le *Mouvement français pour le Planning familial* a lancé une nouvelle « mobilisation » basée sur une enquête tendancieuse adressée à toutes les femmes ayant avorté, mais aussi à leurs proches et aux professionnels de santé qui les ont accompagnées.

En publiant les résultats de cette enquête, le *Planning familial* prétend dénoncer ce qu'il appelle « les difficultés d'accès à l'avortement en France » car, selon lui,

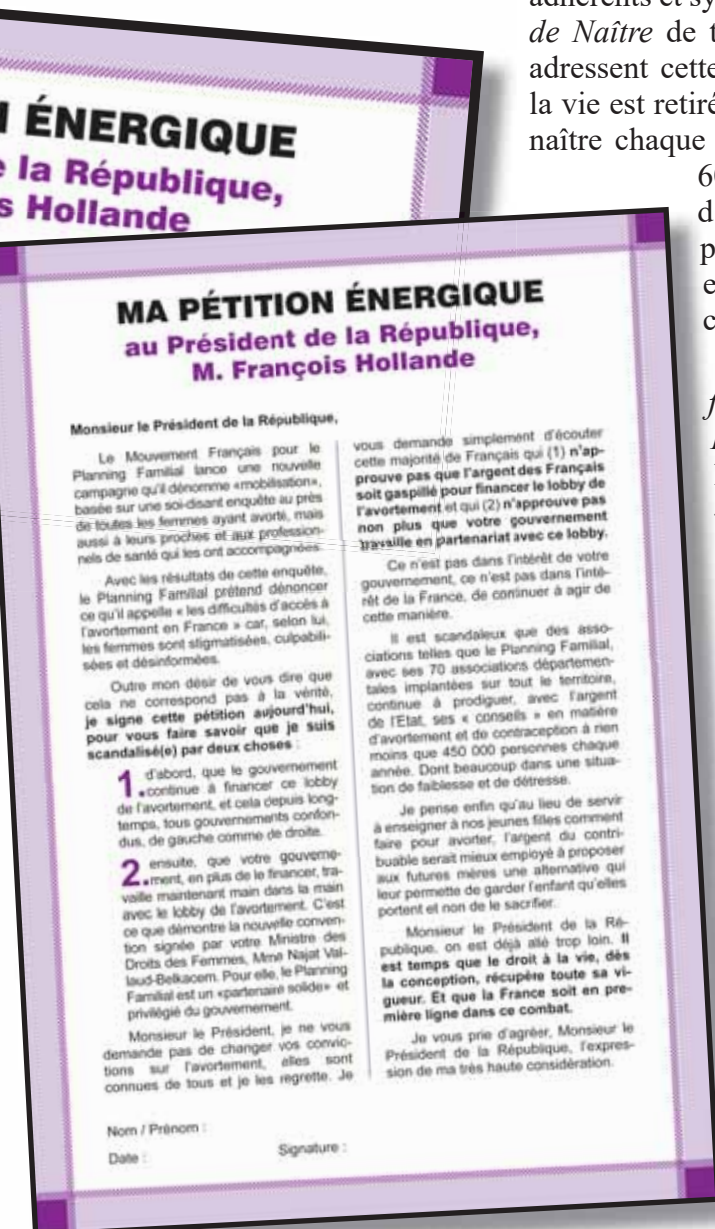
les femmes seraient stigmatisées, culpabilisées et désinformées.

Cela ne correspond aucunement à la vérité et c'est pourquoi les adhérents de *Droit de Naître* souhaitent vous faire savoir qu'ils sont scandalisés d'une part parce que le financement de ce lobby de l'avortement procède de l'argent public, et parce que votre gouvernement travaille la main dans la main avec ce lobby.

C'est ce que démontre la convention signée par votre ex-ministre des Droits des femmes, Mme Najat Vallaud-Belkacem, pour lequel le *Planning Familial* est un « partenaire solide » et privilégié du gouvernement. Nos adhérents ne vous demandent pas de changer vos convictions sur l'avortement mais, Monsieur le Président, tout simplement d'écouter cette majorité de Français qui n'approuvent pas que leur argent soit gaspillé pour financer le lobby de l'avortement et qui s'insurgent contre ce partenariat de l'État avec ce lobby radical.

Continuer à agir de cette manière n'est pas dans l'intérêt de la France. Ce n'est pas non plus dans votre intérêt ni dans celui de votre gouvernement.

Il est scandaleux que des associations militantes telles que le *Planning familial*, avec ses 70 antennes départementales implantées sur tout le territoire, continuent de prodiguer, avec l'argent de l'État, ses « conseils » en matière d'avortement et de contraception à ni





Émile Oudeman, La mère et le fils, 1910 (détail)

plus ni moins que 450 000 femmes chaque année, dont beaucoup se trouvent dans une situation de faiblesse et de détresse.

Enfin, pour les signataires de la pétition, au lieu de servir à enseigner à nos jeunes futures mères comment détruire l'enfant qu'elles portent, l'argent du contribuable doit leur proposer une alternative qui leur permette de garder leur bébé au lieu de le sacrifier.

Vous remerciant dès à présent de l'attention que vous porterez à cette demande de plus de huit mille Français, je vous prie d'agréer,

Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Modeste FERNANDEZ
Président

P.J. : Un CD comportant 5 680 signataires on-line et 2 834 pétitions signées sur support.

Un simple texte de loi pourrait sauver jusqu'à 78% des enfants

Une étude de la très importante et sérieuse association américaine, *Focus on the Family*, a montré que, lorsque les jeunes femmes ont quelque doute sur leur décision d'avorter, 78% d'entre elles choisissent de sauver leur bébé si on leur en montre l'image et surtout si on leur fait entendre les battements du cœur de l'enfant qu'elles portent.

En France, ce sont 225 000 enfants qui sont sacrifiés chaque année.

Si un texte de loi rendait obligatoire, pour toute femme envisageant l'avortement, la proposition d'une échographie par ultrason lui permettant de voir l'enfant qu'elle porte et d'entendre les battements du cœur de son bébé, ce serait plus de 175 000 enfants qui seraient sauvés de la mort chaque année.

DROIT DE NAITRE, accompagné de son conseil juridique, a décidé de demander un rendez-vous officiel au Premier Ministre pour lui présenter le texte d'un projet de loi en ce sens et entendre sa position.

Pour avoir plus de chances de l'obtenir, l'association a fait la promotion d'une pétition en ligne qui avait recueilli plus de 4 933 signatures à la date de clôture de l'édition de ce bulletin.

Loi Veil : l'Assemblée nationale veut plus de victimes !



Léon-Emile Collin, Jeune femme priant à côté du berceau (détail)

Il y a 40 ans, Simone Veil présentait aux députés un projet de loi dont l'adoption allait conduire à l'assassinat légal de 200 000 enfants innocents chaque année en France. A l'occasion de cet anniversaire néfaste, l'Assemblée Nationale a approuvé à une large majorité une résolution visant à « réaffirmer le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse en France et en Europe ». Seuls sept députés – dont M. Bompard qui a délivré un discours mémorable – se sont opposés à ce texte inique.

La résolution votée par les députés ce mercredi 26 novembre contient deux affirmations scandaleusement mensongères :

1. L'avortement serait un « droit fondamental ». C'est évidemment faux d'un point de vue moral – tuer un innocent n'est jamais un « droit » – mais c'est également inexact au regard de la législation française. L'article premier de la loi Veil réaffirme en effet le « respect de l'être humain dès le commencement de la vie » avant d'envisager – non sans cynisme – l'avortement comme dérogation possible à ce principe. Étant une dérogation à un principe supérieur, l'avortement ne saurait donc être considéré comme un droit, encore moins comme un droit fondamental. A moins que le législateur ne modifie la loi Veil ou inscrive un « droit » à l'avortement dans la Constitution française, ce qui provoquerait certainement d'autres réactions dans l'opinion que l'adoption d'une résolution en catimini.

Rappelons à cet égard que les véritables « droits fondamentaux » sont inscrits dans l'ordre naturel par Dieu et qu'aucun système politique – fût-t-il démocratique – ne peut les abroger ou en inventer de nouveaux sans commettre un grave abus de pouvoir.

2. Il existerait dans le cadre de l'avortement un « droit universel des femmes à disposer de leur corps ». C'est encore faux ! On ne peut en effet jamais invoquer le droit à « disposer » de son propre corps en vue d'attenter à l'intégrité physique d'un tiers, d'où la condamnation sévère du viol. Que le bébé à naître se trouve dans le sein de sa mère ne change pas le fait qu'il soit un individu différent de celle-ci. La science nous rappelle en effet que l'ADN du bébé à naître est totalement distinct de celui de sa mère dès la conception et qu'il s'agit donc – objectivement – d'un nouvel être humain.

Bien que la résolution votée ce mercredi soit dénuée de portée normative, il est très probable qu'elle sera systématiquement invoquée à l'avenir devant les administrations et la Justice afin d'éliminer toute entrave à l'avortement et d'éroder le droit à l'objection de conscience du personnel médical ainsi que la liberté d'expression des associations pro-vie.

Cela ne dissuadera pas *Droit de Naître* de poursuivre sa mission au service des plus fragiles !

►► **Lettre à Mme Najat Vallaud – Belkacem**

✓ Mme S.H. de Saint-Gervais-les-Bains (74) a écrit une lettre à Mme Najat Vallaud – Belkacem. En voici l'essentiel :

« Votre position dans l'Education Nationale m'invite tout particulièrement à m'exprimer, à vous dire que je crois vraiment qu'une personne, adulte comme enfant, qui acquiert une connaissance – actualisée – élémentaire, du développement scientifique de la vie humaine, pourra se faire une opinion en toute liberté et lucidité.

« Il faut savoir que maintenant il est démontré comment le développement de l'individu (ou ontogenèse) débute à la fécondation de l'œuf et évolue jusqu'à l'âge adulte ; que le zygote est l'œuf fécondé, que les transformations se continuent vers la morula, premier stade de développement de l'embryon, etc.

« En conséquence, il est à la portée de tout citoyen de bien comprendre que l'ablation du zygote ou de l'embryon n'a rien à voir avec l'ablation d'un morceau de chair (par exemple comme dans l'opération de l'appendicite).

« Toute avancée scientifique peut remettre en cause des certitudes fondées par ignorance.

« Quelle dignité de savoir reconnaître ses erreurs. Je souhaiterais que certains mouvements féminins sachent revenir sur ce qu'ils croyaient des acquis, qualifiés de progrès, aujourd'hui dépassés, et qu'ils osent la modernité. »

✓ M. E.D, message par courrier électronique : « Pour leur répondre [Ndr : au refus du Ministère de l'éducation nationale de recevoir nos pétitions] trouvez un bébé en plastique de la taille du jour maximum légal d'un avortement ! A offrir à la Ministre de l'éducation, dans une boîte cadeaux, avec un petit mot sur ce que représente une Idéologie ! »

✓ M. F.R., par courrier électronique : « J'ai 73 ans, et je suis allé à l'école communale, comme cela s'appelait autrefois (à la Martinique). J'ai fait mes études à Paris et suis ingénieur. Je trouve que nos "responsables" politiques actuels prennent l'école de la République en otage, pour imposer leurs doctrines avec l'accord de nombreux enseignants, au détriment de la vraie formation scolaire et de la culture générale. En conséquence je soutiens sans réserve votre action. »

►► **« Cette Sainte admirable qui a été canonisée pour "vaincre la mort" »**

✓ « Merci mille fois pour ce magnifique "poster" dédié à sainte Gianna Beretta Molla. Je suis vraiment émue et vraiment touchée de cette grâce et de cette beauté. J'ai pleuré à chaudes larmes en voyant cette personne, de peine et de joie, et en pensant à ma grand-mère que je n'ai pas connu parce qu'elle est décédée à 24 ans en donnant naissance à sa cinquième fille. Je n'ai pas de photographie d'elle et pourtant je l'aime et la porte dans mon cœur, comme cette Sainte admirable qui a été canonisée pour "vaincre la mort" ». Mme P.M. de Montmeillant (08).

✓ « Merci de m'avoir envoyé une photo souvenir de Sainte Gianna Beretta Molla. C'est ma Sainte préférée. C'est un cadeau pour moi d'avoir sa photo. Je rêvais tellement d'avoir une image d'elle. Je l'ai accroché dans mon salon où j'ai également un beau coin prière. » Mme N.M. de Selestat (67).



► N° Vert 0 800 880 521

Le fil de la Vie !

Pas tous égaux devant Mme Vallaud-Belkacem

Le vendredi 12 décembre 2014, le Ministère de l'Éducation nationale a rejeté le dépôt d'une pétition de l'association *Droit de Naître* signée par 9 312 de ses adhérents qui demandaient simplement le respect de la neutralité de l'école en écartant le *Planning familial* du milieu scolaire.

Des fonctionnaires zélés, après avoir consulté un membre du cabinet du Ministre, ont refusé de recevoir ce qu'ils ont dédaigneusement nommé « ce genre de pétitions idéologiques ».

Le droit de pétition est ancré dans l'histoire de France. C'est un moyen d'expression démocratique ouvert aux citoyens dans les pays libres. Il ne peut faire l'objet de discriminations par l'autorité publique. Que reste-t-il de ce droit si les pétitions ne peuvent être remises au siège de l'autorité et que celle-ci refuse d'en accuser réception ?

Le Ministère de l'Éducation nationale deviendrait-il un califat du lobby féministe qui milite en faveur du tout avortement ?

Affaire à suivre...



L'avortement, cancer de l'Europe

Le jeudi 13 novembre dernier, la *Fédération internationale de l'Institut de Politique Familiale (IPF)* – soutenue par une douzaine d'associations européennes dont *Droit de Naître* pour la France – a présenté au Parlement européen son rapport 2014 sur l'évolution de la famille en Europe.

Ce document tire la sonnette d'alarme : la natalité et la stabilité des ménages se détériorent sensiblement sur tout le continent.

Sur la photo le Président de l'IPF, M. Eduardo Hertfelder, et le duc Paul d'Oldenbourg avec le représentant de *Droit de Naître*.

Quelques chiffres donnent le vertige :

- l'Europe compte 933 000 naissances de moins qu'il y a 25 ans.
- Les plus de 65 ans dépassent déjà de 13 millions les jeunes de moins de 15 ans.
- le nombre d'avortements dépasse le million chaque année, ce qui en fait la principale cause de mortalité en Europe avec le cancer.
- 7 ménages sur 10 n'ont pas d'enfant.

Cet hiver démographique est accompagné d'une explosion des divorces, lesquels dépassent le million annuel. A noter que la France compte le record des naissances hors mariage et se situe parmi les 3 premiers pays européens comptant le taux de divorce le plus élevé.

Face à ces chiffres éloquentes, l'*Institut de Politique Familiale* a rappelé aux décideurs publics l'extrême urgence de renforcer la famille.

« Les Nouvelles de Droit de Naître » est une publication de l'Association *Droit de Naître*.

ISSN : 1283-699

Directeur de la publication :

M. Fernandez

Comité de rédaction :

M. Georges Martin

Édité par *Droit de Naître*,

association loi 1901,

constituée le 21 septembre 1995,

durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social :

39 av. Pasteur – 92400 Courbevoise

Tél. : 0 800 880 521

Fax : 01 47 68 84 79

E-mail :

contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GEIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170

Châteauneuf-en-Thymerais

RCS C383983798

